



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/11
7 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL
DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR 2001**

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Rapport global d'achèvement des projets pour 2001.....	3
III.	Suivi de la Décision 33/2 concernant l'évaluation des projets de mousses.....	16
IV.	Résumé de l'étude sur documents d'évaluation des projets d'aérosols... ..	22
V.	Rapport périodique d'évaluation du centre de documentation	29

I Introduction

1. Ce rapport a pour but de donner au Comité exécutif un sommaire des résultats de la mise en œuvre de la première partie du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001, approuvé à sa 32ème réunion (Décision 32/22).
2. Le rapport global sur les rapports d'achèvement de projet reçus durant la période de compte rendu, c'est à dire depuis la 32ème réunion en décembre 2000, est présenté à la Section II. Il comprend aussi le calendrier de dépôt des RAP exigés au cours des prochaines années.
3. La Section III contient des informations sur le suivi de la Décision 33/2 concernant l'évaluation des projets de mousses.
4. Un résumé de l'étude sur documents d'évaluation des projets d'aérosols achevés est présenté dans la Section IV. Il présente les principaux résultats, les problèmes d'évaluation et la méthodologie adoptée pour la phase principale de l'évaluation.
5. La Section V contient un rapport périodique sur l'étude sur documents élargie des activités du centre de documentation, mises en œuvre par le PNUE. Il présente le mandat, axé sur les activités d'échange d'informations récentes et un plan de travail pour l'évaluation, notamment le sondage auprès des utilisateurs. Le rapport final sera remis à la 36ème réunion du Comité exécutif, tel que prévu dans le programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001.
6. Le rapport final sur l'évaluation des projets de solvants, préparé dans le cadre du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001, est présenté dans un document séparé (Doc/UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/12).

II Rapport global d'achèvement des projets pour 2001

(a) Sommaire

7. En date du 12 octobre 2001, les agences d'exécution et bilatérales avaient remis un total de 714 rapports d'achèvement de projet (RAP) pour des projets d'investissement et 306 RAP pour des projets ne portant pas sur des investissements, soit respectivement 74,5% (comparé à 61,6% l'an dernier) et 77,3% (comparé à 60,8% l'an dernier) des RAP exigés pour les deux catégories de projets achevés au 31 décembre 2000 (sans tenir compte des préparations de projet, des programmes de pays, des activités récurrentes comme le réseautage et l'échange d'informations, ni des projets prolongés de renforcement des institutions).
8. Le total des RAP reçus pour des projets d'investissement est passé de 184 en 2000 à 234 en 2001; par conséquent, le total des RAP à remettre pour ces projets est passé de 284 à 235. Pour les projets ne portant pas sur des investissements, le total des RAP manquants a baissé de 146 à 85. Ces chiffres reflètent le retrait des activités récurrentes et des projets prolongés de RI, de la liste des RAP manquants. Les activités récurrentes sont consignées dans les rapports périodiques annuels tandis que des rapports finals sont fournis pour chaque phase des projets de

RI, avec les demandes de prolongation. La baisse du nombre de RAP remis pour des projets ne portant pas sur des investissements (162 l'an dernier, contre 32 pour la période de compte rendu actuelle) est insatisfaisante. Les tableaux 1 et 2 fournissent des données plus détaillées, par agence, et des chiffres comparatifs pour les deux périodes de compte rendu précédentes.

Tableau 1: Sommaire des projets d'investissement

Agence	Projets achevés en date de décembre 2000	Total des RAP reçus pour des projets achevés en date de décembre 2000	RAP reçus en			RAP manquants
			1999	2000	2001	
France	7	6	0	3	3	1
Allemagne	2	1	1	0	0	1
BIRD	287	236	51	62	45	51
PNUD	459	292 ¹	23	101	128	167
ONUDI	192	178 ²	47	34	58	14
USA	2	1	0	1	0	1
Total	949	714	122	194	234	235

¹ En outre, le PNUD a déposé 1 RAP pour un projet annulé, 6 RAP pour des projets achevés en 2001 et 2 RAP pour des sous-projets (non inclus dans le Tableau 1).

² En outre, l'ONUDI a déjà déposé 3 RAP pour des projets achevés en 2001 et 3 rapports d'annulation non inclus dans ce tableau).

Tableau 2

Sommaire des projets ne portant pas sur des investissements

(Excluant préparation de projets, programmes de pays, projets en cours tels que réseautage et activités de documentation et projets de renforcement des institutions)

Agence	Projets achevés en date de décembre 2000	Total des RAP reçus pour des projets achevés en date de décembre 2000	RAP reçus en			RAP manquants
			1999	2000	2001	
Australie	7	0	0	0	0	7
Autriche	1	1	N/A	1	0	0
Canada	13	12	0	12	0	1
Danemark	1	1	0	0	1	0
France	10	5	1	2	1	5
Allemagne	9	0	0	0	0	9
BIRD	22	19	11	4	0	3
Japon	2	0	N/A	N/A	0	2
Singapour	2	0	0	0	0	2
Afrique du Sud	1	1	0	0	0	0
Suède	1	0	N/A	N/A	0	1
Suisse	2	2	0	2	0	0
PNUD	110	83 ³	25	38	10	27
PNUE	146	128	44	67	20	18
ONUDI	24	16	8	10	0	8
USA	40	38	3	27	0	2
Total	391	306	92	162	32	85

³ En outre, le PNUD a déposé des RAP pour 2 projets transférés et pour 8 projets d'assistance technique après le 12 octobre 2001 (non inclus dans le tableau 2).

9. Depuis la 32ème réunion du Comité exécutif, toutes les agences d'exécution se sont efforcées de respecter le calendrier adopté pour le dépôt des RAP qui mettait l'accent notamment sur les secteurs faisant l'objet d'une évaluation. Au 12 octobre 2001, le PNUD avait remis 100 des 159 RAP dont le dépôt est prévu d'ici la fin de l'année. La Banque mondiale avait remis 45 des 72 RAP manquants, le PNUE 20 sur 22 et l'ONUDI en a déposé nettement plus que prévu. Il reste encore quelques RAP manquants, notamment de la part du PNUD qui a livré le plus grand nombre de RAP mais qui avait aussi le retard le plus important, comme le montre le tableau 3.

TABLEAU 3: Dépôt des RAP en 2001 par rapport au calendrier prévu*

	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-Investissement	
			Prévu	Reçus	Prévu	Reçus
PNUD	31 mars 01	Le PNUD concentrera sur les RAP des mousses jusqu'au 15 fév 2001, remettra les RAP manquants pour les solvants avant le 31 jan 2001, les 3 RAP sur les aérosols et celui sur les halons d'ici fin fév 2001. Ensuite, les RAP proviendront surtout des secteurs des mousses et de la réfrigération .	30	31*	10	0
	30 juin 01		30	4 SOL, 6 REF, 20 FOA	10	9 TAS**
	30 sept 01		30	6SOL, 12HAL, 11FOA, 1REF	10	0
	31 déc 01		29		10	
			* Inclut 2 RAP révisés (reçus en fév 2001) en remplacement de RAP remis en déc 2000 pour l'évaluation des mousses (CPR-32, CPR-54) qui ne sont pas comptés dans les remises en déc 2000 . **Exclut 1 RAP révisé (GLO-69)déjà déposé en octobre 2000			
Total			119	91	40	9
Statut au 12 octobre 2001***				+1		-21
PNUE	Calendrier	Secteur	RAP Non-investissement			
			Prévu	Reçus		
	31 jan 01	TAS	20		18	
	31 jan 01	Formation	2		2	
Total			22		20	
Statut au 12 octobre 2001						-2
ONUDI	Calendrier	Secteur	RAP Investissement			
			Prévu	Reçus		
	31 jan 01	Mousses	7		5 FOA	
	31 mars 01	Aérosols	2		3 ARS	
	31 mars 01	Réfrigération	22		10 REF, 4 FOA	
	31 avril 01				2ARS, 1SOL, 9REF	
	31 mai 01				1REF	
	31 juin 01				3 REF, 2 SOL	
	31 juillet 01	Réfrigération	2			
31 août 01				5 REF, 5 FOA		
31 oct 01				1ARS, 5REF, 1FOA		
Total			33		57	
Statut au 12 octobre 2001						+24
BIRD	Calendrier	Secteur	RAP Investissement		RAP Non-Investissement	
			Prévu	Reçus	Prévu	Reçus
	31 jan 01	Mousses (13) Solvants (2) Compresseurs (3)	18	12 FOA, 1 SOL, 11 REF, 3 Compresseurs		
	31 fév 01	Halons (0) Réfrigération (5) Tous les secteurs (5)	10	3 FOA, 9 REF, 2 Compresseurs, 3 PRO, 1 STE		
	31 mars 01	Tous les secteurs	10			
	31 avril 01	Aérosols (3) Tous les secteurs (10)	13			
	31 mai 01	Tous les secteurs	6			
	31 juin 01	TAS (2) INS (2)			4	
	31 juillet 01	Mousses (1) Tous secteurs (7) TAS (1)	8		1	
Total			67	45	5	
Statut au 12 octobre, 2001****				-12		-4

* Le calendrier a été présenté à la 32ème réunion du Comité exécutif (Doc. 32/19 p. 6), pris en note et annexé au rapport final de cette réunion (doc. 32/44).

** Le tableau indique les RAP manquants pour des projets achevés au 31 décembre 1999 et tient compte du nombre de RAP manquants au 31 octobre 2000. Les agences d'exécution ont accepté de remettre des RAP en 2001 pour des projets achevés en 2000 et jusqu'au 30 juin 2001, en plus du calendrier prévu.

*** En outre, le PNUD a remis 8 RAP pour des projets TAS après le 12 octobre 2001. Le dépôt de 28 autres RAP pour des projets d'investissement et de 23 pour des projets ne portant pas sur des investissements est prévu d'ici la fin de 2001.

**** La Banque mondiale prévoit remettre 18 autres RAP pour des projets d'investissement et 1 RAP pour un projet ne portant pas sur des investissements d'ici la fin de 2001.

(b) Analyse détaillée des rapports d'achèvement des projets d'investissement**(i) RAP reçus et manquants**

10. A la fin de 2000, le PNUD avait terminé 459 projets d'investissement pour lesquels il avait déposé 292 RAP (soit 63,5% du total) et au 12 octobre 2001, l'ONUDI avait terminé 192 projets et déposé 178 RAP (92,2%), la Banque mondiale avait terminé 287 projets et déposé 236 RAP (80,2%), l'Allemagne et les États-Unis avaient terminé deux projets, chaque, et déposé un RAP (50%) et la France avait terminé 7 projets et déposé 6 RAP (85,7%).

Tableau 4
RAP reçus et manquants pour des projets d'investissement, par agence d'exécution, par secteur et par année
(pour des projets achevés jusqu'à fin 2000)

Agence	Secteur	RAP reçus					RAP manquants						
		1998	1999	2000	2001	Total	Avant 1997	pour 1997	pour 1998	pour 1999	pour 2000	pour 2001	Total
PNUD	Aérosols	1	-	9	4	14	-	-	-	-	3	4	7
	Mousses	20	33	76	65	194	-	1	6	8	39	76	130
	Halons	-	-	3	11	14	-	-	-	-	-	1	1
	Réfrigération	1	22	2	27	52	-	-	-	4	14	11	29
	Solvants	3	-	-	15	18	-	-	-	-	-	-	-
	Total	25	55	90	122	292	-	1	6	12	56	92	167
ONUDI	Aérosols	6	6	11	6	29	-	-	-	-	-	1	1
	Mousses	6	23	3	14	46	-	-	-	1	-	5	6
	Halons	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	10	27	10	29	76	-	-	-	2	2	3	7
	Solvants	4	14	5	3	26	-	-	-	-	-	-	-
	Total	27	70	29	52	178	-	-	-	3	2	9	14
Banque mondiale	Aérosols	4	6	6	-	16	-	-	1	-	-	1	2
	Mousses	12	31	38	16	97	-	-	1	2	8	4	15
	Halons	2	1	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-
	Secteurs multiples	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	Production	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	13	29	23	25	90	1	1	1	12	4	12	31
	Solvants	13	6	3	1	23	1	-	1	-	-	1	3
	Stérilisants	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
	Total	45	74	74	43	236	2	1	4	14	12	18	51
Bilatérales	Aérosols	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	Mousses	-	-	3	2	5	-	-	-	-	-	1	1
	Halons	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Réfrigération	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	-	1
	Total	-	1	5	2	8	-	-	-	-	1	2	3
Grand Total	97	200	198	219	714	2	2	10	29	71	121	235	

11. La majorité des RAP reçus provenait de projets de mousses achevés mais le nombre de RAP manquants dans ce secteur demeure élevé, notamment pour les projets du PNUD. Le secteur de la réfrigération arrive au second rang pour le nombre de RAP remis, toutefois, c'est aussi le secteur qui compte le deuxième plus grand nombre de RAP manquants. Le retard dans les RAP des projets d'investissement achevés avant la fin de 1996 a été ramené à 4 (par rapport à 16 l'an dernier).

12. Les 234 RAP reçus au 12 octobre 2001 pour la période de compte rendu représentent des projets dans 35 pays. Une part importante de ces rapports (58,9%) provient de projets mis en œuvre dans cinq pays (Brésil, République populaire de Chine, Inde, Indonésie et Malaisie).

(ii) Élimination de SAO réalisée

13. L'élimination de SAO par les projets qui font l'objet de ces rapports d'achèvement a été réalisée tel que prévu dans la plupart des projets d'investissements, le total déclaré étant légèrement supérieur au montant prévu (voir Tableau 5). Toutefois, les renseignements contenus dans les RAP sont souvent incomplets ou incohérents. Dans de nombreux cas, les données sur la production des unités et la consommation de SAO, avant et après la conversion, sont incomplètes. En outre, dans 121 cas sur 234, les données sur l'élimination des SAO fournies dans les RAP diffèrent des données sur les SAO contenues dans le rapport périodique pour 2000.

Tableau 5
Élimination de SAO par des projets dont les RAP ont été remis

Agence	Nombre de projets	RAP		
		PAO à éliminer	PAO à éliminer	PAO éliminés
France	3	65,40	65,40	-
BIRD	45	2 370,25	2 376,44	2 334,95
PNUD	128	5 032,16	5 016,00	4 900,00
ONUDI	58	5 660,70	5 575,26	5 466,88
Total	234	13 128,51	13 033,10	12 701,83

(iii) Retards de mise en œuvre

14. Les retards dans la mise en œuvre des projets varient beaucoup dans les rapports d'achèvement de projet. Sur 234 projets, 61 étaient achevés avant la date prévue, 12 à l'échéance, 159 présentaient des retards de un à 57 mois et deux projets n'indiquaient aucune date d'achèvement. Dans 85 projets sur 234 (36%), les retards dépassaient 12 mois, par rapport à 100 (53%) sur 188 projets achevés l'an dernier. Les retards ne sont pas attribuables à des secteurs ou à des agences d'exécution, en particulier. Ils tendent à être plus longs que la moyenne dans les grands projets. Dans 33 RAP, les dates d'achèvement différaient des dates indiquées dans les rapports périodiques de 2000, ce qui entraîne aussi des différences dans les retards moyens. Les retards moyens dans les projets déclarés achevés en 2001 étaient légèrement inférieurs à ceux des années précédentes (Voir Tableau 6).

Tableau 6
Retards de mise en œuvre
(Chiffres de l'an dernier entre parenthèses à titre de comparaison)

Agence	Nombre de projets	Retards moyens selon les RAP (mois)	Retards moyens selon les rapports périodiques de 2000 (mois)
France	3	25,67	21,63
BIRD	45	15,44	16,29
PNUD	128	6,98	7,39
ONUDI	58	10,80	8,49
Total	234 (188)	9,80 (12,61)	9,56 (12,28)

15. Une analyse des causes communes des retards de mise en œuvre, selon les informations des RAP et l'évaluation ainsi que selon les rapports périodiques est actuellement en cours de préparation par le Secrétariat.

(iv) Qualité et caractère complet des informations reçues

16. Les progrès se poursuivent quant au caractère complet des RAP. Des éléments-clés sont moins souvent absents que dans la période de compte rendu précédente et, en règle générale, le nouveau format des RAP fournit davantage d'informations qu'auparavant. Des problèmes persistent notamment pour les informations sur les surcoûts d'exploitation et, dans une certaine mesure, sur la destruction des équipements et la consommation annuelle de SAO et de substituts (voir Tableaux 7a et 7b).

Tableau 7a
Informations fournies dans 130 RAP de projets d'investissement recus
dans l'ancien format durant la période de compte rendu

	Fournies		Non fournies		Incomplètes		"Ne s'applique pas" ¹⁹	
	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %
Liste de consommation annuelle de SAO et de substituts	74	54%	13	10%	46	34%	3	2%
Liste des équipements essentiels	130	96%	6	4%	0	0%	0	0%
Coût d'exploitation	25	18%	57	42%	13	10%	41	30%
Liste des équipements détruits	71	52%	16	12%	22	16%	27	20%

¹⁹Selon les indications des agences d'exécution

Tableau 7b
Informations fournies dans 104 RAP de projets d'investissement reçus dans le nouveau format
durant la période de compte rendu

	Fournies		Non fournies		Incomplètes		"Ne s'applique pas" ¹⁹	
	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %	Nombre de projets	Pourcentage %
Liste de consommation annuelle de SAO et de substituts	64	65%	0	0%	33	34%	1	1%
Liste des équipements essentiels	97	99%	1	1%	0	0%	0	0%
Coût d'exploitation	52	53%	5	5%	21	21%	20	20%
Liste des équipements détruits	57	58%	7	7%	25	26%	9	9%

¹⁹Selon les indications des agences d'exécution

17. Pour les surcoûts d'exploitation, les dépenses réelles déclarées de 17 058 163 \$ US étaient de 4% inférieures aux dépenses approuvées (voir Tableau 8). Toutefois, la Banque mondiale a signalé un dépassement d'environ 1% par rapport aux dépenses prévues tandis que les dépenses réelles du PNUD et de l'ONUDI étaient respectivement inférieures de 9% et de 2% par rapport aux dépenses prévues (voir Tableau 8). Seulement 77 RAP (33%) sur 234 contenaient des détails sur les coûts d'exploitation, 62 RAP (26%) ne fournissaient aucun détail, 34 (15%) des données incomplètes et 61 RAP (26%) ont indiqué "Ne s'applique pas". Bien que le nouveau format des RAP fournisse davantage d'informations qu'auparavant, les informations sur les surcoûts ou suréconomies réelles d'exploitation demeurent dans l'ensemble très limitées, ce qui signifie qu'une part importante des fonds approuvés n'est pas clairement comptabilisée. Les agences d'exécution signalent des difficultés pour l'obtention de données sur les surcoûts ou suréconomies d'exploitation auprès des entreprises qui disposent rarement de chiffres détaillés. Nos expériences lors de l'évaluation des projets de mousses, de compresseurs et de solvants ont confirmé cette observation. Durant les mois qui suivent la remise d'équipements neufs, il serait plus probable que les entreprises remettent des données sur les chiffres de production récents, les coûts et les quantités de nouveaux matériels utilisés, notamment si l'agence d'exécution retient une partie du financement du projet jusqu'à la remise de ces données, dans les cas qui s'y prêtent.

Tableau 8
Surcoûts d'exploitation

Agence	Nombre de projets	Coûts d'exploitation approuvés (\$ US)	Coûts d'exploitation réels (\$ US)
France	3	-7 024	31 395
BIRD	45	4 629 660	4 697 945
PNUD	128	6 568 550	5 974 808
ONUDI	58	6 512 666	6 354 015
Total	234	17 703 852	17 058 163

18. Les RAP des projets d'investissement doivent faire rapport sur la destruction ou l'élimination des équipements. Sur les 234 RAP reçus, 126 (54%) donnaient l'information, 47 (20%) donnaient des informations incomplètes, 23 (10%) n'ont rien mentionné et 36 (15%) ont indiqué "Ne s'applique pas" (voir Tableaux 7a et 7b). La performance et les informations sur la destruction des équipements se sont légèrement améliorées par rapport à l'an dernier, notamment avec le nouveau format de RAP mais demeurent encore insatisfaisantes. A l'avenir, les rapports devraient contenir les noms du personnel de certification/ des experts ainsi que des photos des équipements détruits. En outre, la liste des équipements à détruire et les modalités de destruction devraient déjà être indiquées dans le document de projet.

19. Les agences d'exécution ont jusqu'à la fin novembre 2001 pour transmettre les données manquantes sur les surcoûts d'exploitation et la destruction des équipements pour les RAP remis durant la période de compte rendu.

(v) Évaluation générale et classement

20. Durant la période de compte rendu, les agences d'exécution ont remis des RAP utilisant deux systèmes d'évaluation différents, correspondant à l'ancien et au nouveau format. Sur les 130 projets présentés dans l'ancien format, 36% des projets d'investissement jugeaient la mise en œuvre satisfaisante ou très satisfaisante, 60% satisfaisante quoique pas tel que prévu, seulement 1,5% insatisfaisante et 2,5% "Ne s'applique pas" (voir Tableau 9a). 104 RAP ont été présentés selon le nouveau système d'évaluation générale. 8% jugeaient la mise en œuvre très satisfaisante, 42% satisfaisante et 50% peu satisfaisante, soit un portrait global réaliste et plus équilibré qui correspond davantage à l'évaluation des projets de mousses, de compresseurs et de solvants, effectuée au cours de cette année (voir Tableau 9b).

Tableau 9a
Évaluation générale de la mise en œuvre des projets par les agences
d'après les RAP présentés dans l'ancien format

Ancienne évaluation	France	BIRD	PNUD	ONUDI	Total	% du total
Très satisfaisante, plus que prévu	-	1	14	4	19	15%
Satisfaisante tel que prévu	1	9	11	7	28	21%
Satisfaisante quoique pas comme prévu	2	33	41	2	78	60%
Insatisfaisante, moins que prévu	-	2	-	-	2	1.5%
Inacceptable	-	-	-	-	-	0%
Ne s'applique pas (rapport d'annulation)	-	-	-	3	3	2.5%
Total	3	45	66	16	130	100%

Table 9b
Nouvelle évaluation générale de la mise en œuvre des projets par les agences
d'après les RAP présentés dans le nouveau format

Nouvelle évaluation	PNUD	ONUDI	Total	% du Total
Très satisfaisante	1	7	8	8%
Satisfaisante	24	20	44	42%
Peu satisfaisante	37	15	52	50%
Total	62	42	104	100%

(vi) Expériences avec le nouveau format de RAP

21. L'expérience du nouveau format de RAP, utilisé pour les projets d'investissement depuis le début de 2001, suite à la décision 32/18 du Comité exécutif, a été positive dans l'ensemble. Jusqu'à présent, 104 RAP ont été transmis dans ce nouveau format. Les agences d'exécution ont connu des difficultés initiales, liées au format du rapport et à la grille de texte améliorée. Des ajustements mineurs ont été et sont encore apportés au format et au logiciel et le personnel des agences d'exécution ainsi que leurs consultants, les compagnies et les intermédiaires financiers commencent à s'y habituer.

(c) **Rapports d'achèvement des projets ne portant pas sur des investissements**

22. Le plus grand nombre de RAP reçus et manquants porte sur des projets d'assistance technique, mis en œuvre surtout par le PNUD et le PNUE. Le retard accumulé dans les RAP des projets de formation, mis en œuvre surtout par le PNUE, est pratiquement éliminé tandis qu'il manque encore 14 RAP pour des projets bilatéraux de formation.

Tableau 10
RAP reçus et manquants pour des projets ne portant pas sur des investissements
(pour des projets achevés jusqu'à la fin de 2000)

Agence	Secteur	Voir RAP reçus jusqu'à présent pour l'année					RAP manquants							
		1998	1999	2000	2001	Total	avant 1997	pour 1997	pour 1998	pour 1999	pour 2000	Pour 2001	Total	
PNUD	Démonstration	-	-	5	-	5	-	-	-	-	-	1	1	2
	Assistance technique*	-	6	38	10	54	-	2	3	10	7	3	25	
	Formation	-	18	6	-	24	-	-	-	-	-	-	-	
	Total	-	24	49	10	83	-	2	3	10	8	4	27	
PNUE	Assistance technique	1	61	3	18	83	-	-	-	-	1	14	15	
	Formation	8	34	1	2	45	-	-	-	-	3	-	3	
	Total	9	95	4	20	128	-	-	-	-	4	14	18	
ONUDI	Démonstration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2	6	
	Assistance technique	-	6	8	-	14	-	-	1	-	1	-	2	
	Formation	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	
	Total	-	7	9	-	16	-	-	1	-	5	2	8	
Banque mondiale	Démonstration	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
	Assistance technique	4	5	6	-	15	1	-	-	1	-	1	3	
	Formation	-	3	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	
	Total	5	8	6	-	19	1	-	-	1	-	1	3	
Bilatérales	Démonstration	5	5	12	-	22	-	-	-	1	3	2	6	
	Assistance technique	-	-	13	1	14	4	-	1	-	1	3	9	
	Formation	1	3	19	1	24	5	1	1	-	1	6	14	
	Total	6	8	44	2	60	9	1	2	1	5	11	29	
Grand Total	20	142	112	32	306	10	3	6	12	22	32	85		

* 8 RAP transmis par le PNUD après le 12 octobre 2001 pour des projets d'assistance technique ne sont pas comptabilisés ici.

23. Conformément à la Décision 29/4, les programmes de pays, la préparation de projet et les activités récurrentes du PNUE, incluant le réseautage, n'ont plus à remettre de RAP. D'après la même décision, les projets de renforcement des institutions font désormais l'objet d'un rapport présenté conjointement avec la demande de prolongation et, à l'avenir, ces rapports seront comptabilisés comme des RAP (Voir Tableau 11).

Tableau 11
Résumé sur le renforcement des institutions

Agence	Projets achevés jusqu'en décembre 2000	RAP reçus pour des projets achevés jusqu'en décembre 2000	Rapports finals reçus avec des demandes de prolongation
France	1	1	0
BIRD	8	7	1
PNUD	39	2	37
PNUE	39	18	21
ONUDI	3	2	1
USA	1	0	1
Total	91	30	61

24. Après leur approbation à la 32ème réunion du Comité exécutif, les nouveaux formats des rapports finals et des demandes de prolongation pour les projets de renforcement des institutions ont été appliqués. En règle générale, les rapports finals fournissent davantage d'informations, plus complètes et plus claires, sur les résultats obtenus durant la période de mise en œuvre précédente et relient ces résultats aux tâches énoncées dans les plans d'action pour l'année suivante.

25. L'analyse de contenu, présentée dans cette section, s'appuie uniquement sur les 32 RAP de projets ne portant pas sur des investissements, reçus en date du 12 octobre 2001.

26. Le total des dépenses réelles déclarées représentent 86,5% des dépenses prévues, ce qui témoigne de légères suréconomies générales (Voir Tableau 12).

Tableau 12
Budgets indiqués dans les RAP reçus
pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Nombre de projets	Fonds approuvés (\$ US)	Fonds réels (\$ US)	Retards moyens (mois)
Bilatérales	2	231 560	192 685	21,32
PNUD	10	1 185 400	1 060 991	11,97
PNUE	20	1 310 000	1 105 062	16,22
Total	32	2 726 960	2 358 738	15,21

27. Les retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets varient beaucoup. Sur les 32 projets ne portant pas sur des investissements, 3 furent achevés avant la date prévue, 4 à l'échéance et 25 projets affichaient des retards allant de un à 57 mois. Dans 14 projets, les retards dépassaient 12 mois. Aucune tendance notoire ne dégage de ces retards. Le retard moyen pour cette catégorie de projet est de 15,2 mois par rapport à la date d'achèvement prévue.

28. Tous les RAP contenaient une évaluation générale. Pour 6% des projets, l'évaluation était très satisfaisante, pour 44% satisfaisante tel que prévu, pour 50% satisfaisante quoique pas comme prévu et il n'y a eu aucune évaluation insatisfaisante moins que prévu, ni inacceptable (Voir Tableau 13).

Tableau 13
Évaluation générale des projets ne portant pas sur des investissements par les agences

Évaluation	PNUD	PNUE	Bilatérales	Total	% du total
Très satisfaisante, plus que prévu	2	-	-	2	6%
Satisfaisante, tel que prévu	5	9	-	14	44%
Satisfaisante quoique pas comme prévu	3	11	2	16	50%
Insatisfaisante, moins que prévu	-	-	-	-	0%
Inacceptable	-	-	-	-	0%
Total	10	20	2	32	100%

(d) Calendrier de dépôt des RAP pour 2002

29. Les agences d'exécution ont remis des calendriers de dépôt pour les RAP manquants, comme les années précédentes. Le PNUD poursuit ses efforts afin d'éliminer le retard dans les RAP pour des projets achevés au cours des années antérieures, tandis qu'il ne reste à la Banque mondiale que quelques rapports à remettre sur de tels projets et l'ONUDI comme le PNUE ont éliminé leur retard. Le tableau 14 indique les RAP à remettre pour des projets achevés à compter du 31 décembre 2000 et tient compte du nombre de RAP manquants au 12 octobre 2001. Les agences d'exécution déposeront également en 2002 des RAP pour des projets achevés en 2001 et jusqu'au 30 juin 2002.

Tableau 14: Calendrier de dépôt des RAP manquants pour 2002*
(entre parenthèses, RAP manquants au 12 octobre 2001)

PNUD	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-Investissement
	31 mars 02	Le PNUD concentrera sur: Terminer les RAP Inv. pour des projets achevés en 97, 98, 99 et 00. Terminer au moins 30 RAP Non-Inv d'ici déc 02.	35	
	30 juin 02		35	
	30 sept 02		35	
	31 déc 02		35	
Total	140		30	
Total des RAP manquants au 12 octobre 2001			167	27
PNUE	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-Investissement
	Calendrier à venir			
Total				
Total des RAP manquants au 12 octobre 2001				18
ONUDI	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-Investissement
	Fin décembre 2001	Réfrigération (7) Mousses (5) Démonstration (6)	12	6
	mars 2002	Mousses (1)	1	
	juin 2002	Aérosols (1)	1	
	A déterminer	Assistance technique (2)		2
Total			14	8
Total des RAP manquants au 12 octobre 2001			14	8
BIRD	Calendrier	Secteur	RAP Investissement	RAP Non-Investissement
	février	Aérosols (2) Réfrigération Climat. d'autom. (1) Mousses (4)	7	
	avril	Réfrigération Climat. d'autom.(1) Mousses (2) Réfrigération (3)	6	
	juin	Mousses (3) Réfrigération (6) Plusieurs (1)	9	1
	août	Réfrigération (6)	6	
	octobre	Réfrigération (5)	5	
Total			33	1
Total des RAP manquants au 12 octobre 2001			51	3

* Certains RAP manquants au 12 octobre 2001 auront déjà été remis en 2002, comme l'indique le Tableau 3.

(e) Recommandations

30. Le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du calendrier de dépôt des RAP manquants pour 2002.
- b) Demander aux agences d'exécution de faire rapport sur les mesures prises pour améliorer les données transmises par les entreprises bénéficiaires, notamment leurs expériences de retenue d'une partie des fonds des projets jusqu'à l'obtention des données et des preuves de destruction des équipements, comme la décision 32/18 du Comité exécutif les autorisent à le faire.
- c) Demander aux agences d'exécution de préciser, dans les documents de projet, la liste des équipements à détruire et les modalités de leur destruction, incluant le certificat et les données requises pour le RAP.
- d) Demander aux agences d'exécution de veiller à la cohérence entre les données fournies dans les RAP et celles contenues dans leurs rapports périodiques annuels.

III Suivi de la décision 33/2 concernant l'évaluation des projets de mousses

(a) Observations sur les études de cas de projet individuel et sur les rapports d'évaluation de pays

31. Après avoir examiné le rapport de synthèse final sur l'évaluation des projets de mousses à sa 33^{ème} réunion, le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution et aux centres nationaux de l'ozone concernés de transmettre leurs observations sur les rapports de pays et les études de cas pour l'évaluation des projets et plus particulièrement leurs explications sur les projets pour lesquels l'évaluation a laissé des questions en suspens. Il a également prié l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation de présenter une synthèse de ces observations et explications dans le rapport global d'achèvement de projet à la 35^{ème} réunion du Comité exécutif (Décision 33/2, para. i).

32. Les observations transmises entre mai et septembre 2001 sont résumées dans le tableau 1. L'absence d'observations laisse supposer qu'aucune correction n'est requise. Le PNUD et l'ONUDI ont transmis des observations très détaillées par projet tandis que celles de la Banque mondiale étaient plus générales. Les centres nationaux de l'ozone ont transmis des observations sur les rapports de pays, pour la plupart, sauf l'agent financier de la Banque mondiale en Turquie qui a transmis des observations détaillées sur certains rapports d'évaluation de projet précis.

Tableau 1: Observations reçues sur les rapports d'évaluation des projets de mousses				
Pays	Centres nationaux de l'ozone	Agence d'exécution		
		PNUD	ONUDI	BIRD
Argentine	aucune	oui	aucune	n.a.
Brésil	aucune	oui	n.a.	(oui)
Chili	(oui)	n.a.	n.a.	(oui)
Chine	oui	oui	n.a.	(oui)
Malaisie	oui	oui	aucune	n.a.
Nigeria	aucune	oui	n.a.	n.a.
Syrie	aucune	n.a.	oui	n.a.
Thaïlande	oui	oui	n.a.	(oui)
Turquie	A.F.	n.a.	oui	(oui)

oui: Observations reçues, (oui): Observations générales reçues

aucune: aucune observation reçue

n.a.: aucune projet mis en œuvre par une agence d'exécution dans ce pays

A.F.: Agent financier

33. Les observations ont été transmises aux consultants de l'évaluation qui étaient d'accord avec certaines et en désaccord sur d'autres. Dans le premier cas, des ajustements et des corrections ont été apportés aux rapports finals d'évaluation de projet et aux rapports d'évaluation de pays. Dans les cas de différences persistantes, les observations des deux parties ont été insérées ou annexées aux rapports. Dans quelques cas, les observations sont arrivées tardivement et il fut impossible d'obtenir d'autres réactions des consultants qui étaient passés à autre chose. Dans ces cas-là, l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation a finalisé les rapports. Les versions finales des rapports d'évaluation de projet et d'évaluation de pays ont été(ou seront) envoyées aux agences d'exécution et aux centres nationaux de l'ozone concernés, avant la 35ème réunion du Comité exécutif. Les rapports seront disponibles en version imprimée, sur demande, et affichés sur le site Web du Secrétariat dans la section "Executive Committee, Evaluation Reports".

34. Pour un certain nombre de rapports d'évaluation de projet, des divergences d'opinion et d'évaluation sur les points suivants persistent entre les consultants et les agences d'exécution:

- a) les évaluations qualitatives dans le système d'évaluation générale qui par nature sont, dans une certaine mesure, subjectives;
- b) les estimations de la consommation de référence de SAO dans certains projets où les consultants conservent des doutes sur les chiffres initiaux, établis durant la préparation de projet;
- c) les divergences dans l'évaluation de la pertinence de certaines technologies et modifications technologiques, notamment pour la technologie LCD et les machines à haute pression;
- d) les controverses persistantes sur l'admissibilité de certains équipements, incluant des cas où les consultants jugeaient la reconversion comme une alternative suffisante à un équipement neuf ; des contradictions entre les listes et les coûts des équipements approuvés et déclarés, par rapport à la réalité constatée sur place;

- e) le manque général de données sur les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation;
- f) les équipements pas encore détruits ou dont la destruction n'est pas suffisamment documentée /certifiée.

35. Dans plusieurs cas, seuls des audits détaillés des dossiers des entreprises permettraient éventuellement de clarifier les questions en suspens. Compte tenu de l'incertitude des résultats de telles requêtes additionnelles, du montant limité des fonds contestés et de la difficulté de les récupérer, une option consiste à concentrer sur les leçons tirées et à les appliquer aux projets futurs, comme le Comité exécutif l'a fait en adoptant la décision 32/2 et les décisions connexes à sa 34^{ème} réunion. Le Comité exécutif a aussi l'option de demander au Secrétariat d'envoyer un consultant, accompagné d'un vérificateur financier connaissant la langue et les circonstances locales, pour vérifier les dossiers dans un certain nombre de projets. Une troisième option consiste à demander aux agences d'exécution d'organiser des audits de certains projets, mis en œuvre avec des fonds du Fonds multilatéral, de manière plus systématique en incluant notamment des visites sur place, menées en collaboration avec les services de vérification des pays concernés, et de faire rapport régulièrement au Comité exécutif sur les résultats de ces audits. La deuxième et la troisième options pourraient impliquer des ressources budgétaires additionnelles pour l'organisation de telles missions.

36. Les prochaines sections b) et c) contiennent des informations sur la durée des projets, évoquée dans les décisions 33/2, para.b et 34/15 et sur la fréquence des incendies (décision 33/2, para. n). Des informations sur les questions liées à la validation de la consommation de référence de CFC (décisions 33/2 para. C et 34/14), aux coûts de l'assistance technique, aux consultants internationaux et aux tests (décisions 33/2, para. h, j, k et 34/16) sont présentées dans le sommaire des enjeux identifiés durant l'étude du projet (Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20).

37. Le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, n'a pas encore finalisé les lignes directrices sur la destruction des équipements, ni révisé l'accord sur l'admissibilité des machines à haute pression pour les projets d'isolation en mousse rigide (décision 33/2, para. m) mais prévoit le faire d'ici la fin de l'année.

(b) Durée des projets de mousses

38. Lors de sa 34^{ème} réunion, conformément aux exigences de la décision 33/2, le Comité exécutif a décidé:

- a) De demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de réviser la durée des projets individuels dans le secteur des mousses dans le but de réduire les délais de reconversion à des technologies à base de HCFC-141b et de présenter les résultats de cet exercice à la 15^{ème} réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (décision 34/15).

39. Cette décision découle d'une constatation dans le rapport d'évaluation du secteur des mousses, à savoir que la durée moyenne réelle de mise en œuvre des projets approuvés a diminué au cours des dernières années tandis que les nouveaux projets continuent d'être approuvés avec des durées de mise en œuvre de 36 mois, en règle générale, même des projets de remplacement des CFC par des HCFC-141b qui exigent des modifications d'équipements et de procédés d'envergure limitée. Le Secrétariat a discuté de cette question avec les représentants des agences d'exécution à la réunion de coordination inter-agences (Montréal, septembre 2001).

Tableau 2: Durée moyenne des projets de HCFC-141b achevés (en mois)						
Par sous-secteur et par agence d'exécution						
Sous-secteur	France	BIRD	PNUD	ONUDI	Durée moyenne totale	Nombre total de projets
Moulée souple	41,57		18,23		29,90	2
Plaque souple			29,47		29,47	1
Pellicule intégrale		28,08	23,34	17,27	23,65	27
Sous-secteurs multiples		18,28	26,79		25,37	12
Rigide	37,53	34,86	22,62	15,73	24,10	169
Rigide (isolation pour réfrigération)		44,47	29,36	18,32	32,79	20
Moyenne totale.	39,55	34,97	23,42	16,18	24,94	n.a.
Nombre total de projets	2	37	177	15	n.a.	231

40. Le tableau 2 révèle que les projets de HCFC-141b de la Banque mondiale affichent la plus longue durée moyenne (35 mois) tandis que les projets du PNUE durent en moyenne 23 mois jusqu'à l'achèvement, et ceux de l'ONUDI 16 mois. C'est de cette observation que découle la recommandation de l'évaluation et la décision subséquente du Comité exécutif "de demander aux agences d'exécution, en collaboration avec le Secrétariat, de déterminer les durées proposées au cas par cas, en tenant compte des circonstances particulières, au lieu de présenter tous les projets avec une durée standard identique" (décision 33/2, para. b).

41. L'expérience passée, résumée dans le tableau 3, démontre que le PNUD a réalisé des projets de conversion à base de HCFC-141b d'une durée moyenne inférieure à 25 mois dans les pays qui comptent la grande majorité des projets de ce type achevés. La plupart des projets de l'ONUDI ont été mis en œuvre en moins de 18 mois tandis que la Banque mondiale affiche une variance importante, avec une durée moyenne inférieure à 20 mois en Turquie et supérieure à 40 mois au Brésil, au Chili au Mexique en Uruguay. Toutefois, les données contenues dans ce tableau ne permettent pas d'identifier des pays ou des régions "difficiles" car le nombre de projets dans des pays dont la durée des projets dépasse toujours la durée moyenne est relativement faible. Une analyse séparée n'a pas non plus permis d'établir une corrélation significative entre la taille et la durée du projet.

Tableau 3: Durée moyenne des projets à base de HCFC-141b achevés (en mois)						
par pays et par agence d'exécution						
Pays	France	BIRD	PNUD	ONUDI	Durée moyenne totale	Nombre total de projets
Argentine			32,47		32,47	3
Brésil		45,64	21,23		23,33	35
Chili		55,33			55,33	4
Chine		39,55	49,20		44,38	4
Colombie			13,20		13,20	1
Egypte			25,15		25,15	5
Guatemala			24,33		24,33	1
Inde		36,97	22,37		24,14	58
Indonésie			19,73		19,73	18
Jordanie		25,33			25,33	1
Liban	39,55				39,55	2
Macédoine				7,13	7,13	1
Malaisie			24,15	14,71	22,53	35
Mexique		52,75	21,93		28,10	10
Maroc			17,23		17,23	2
Nigeria			29,07		29,07	3
Panama			61,90		61,90	1
Paraguay			25,33		25,33	1
Philippines			35,53		35,53	4
Thaïlande		25,97	23,62		24,66	27
Tunisie				17,27	17,27	1
Turquie		19,50			19,50	5
Uruguay		57,83	29,47		43,65	2
Venezuela				18,57	18,57	7
Durée moyenne totale	39,55	34,97	23,42	16,18	24,94	n.a.
Nombre total de projets	2	37	177	15	n.a.	231

42. L'ONUDI a accepté de réduire la durée, au cas par cas, dans la mesure du possible mais à la 34ème réunion, elle a présenté 3 projets d'une durée de 30 mois et un projet d'une durée de 24 mois qui furent approuvés par le Comité exécutif. Le PNUD a établi la durée proposée des projets de mousses qu'il a présenté à la 34ème réunion, à partir d'une analyse des performances antérieures de projets achevés et en cours, par sous-secteur et par pays et non par technologie. La durée proposée variait entre 30 mois, pour des projets et des pays permettant une mise en œuvre sans accroc, et 36 mois, pour des projets confrontés à des circonstances plus difficiles. La vaste majorité des 37 projets de conversion au HCFC-141b approuvés à la 34ème réunion du Comité exécutif pour une mise en œuvre par le PNUD sont situés en Inde (11 projets d'une durée de 30 mois et 4 d'une durée de 36 mois) et au Brésil (18 projets d'une durée de 36 mois). Toutefois, dans le passé, la durée réelle de 51 projets similaires réalisés par le PNUD en Inde fut de 22 mois et de 21 mois pour 32 projets menés au Brésil. La Banque mondiale ne s'est pas engagée à réduire la durée moyenne de certains types de projets et n'a pas présenté aucun projet à base de HCFC 141b à la 34ème réunion.

43. Compte tenu des données précédentes et à la lumière des exigences de la période de conformité, le Comité exécutif pourrait envisager demander aux agences d'exécution, en collaboration avec le Secrétariat, de prendre d'autres mesures afin de réduire plus particulièrement la durée des projets de conversion au HCFC-141b dans le secteur des mousses.

(c) Rapport sur la fréquence des incendies

44. La Décision 33/2 para. n demandait aux agences d'exécution de faire rapport sur la fréquence des incendies, causés par des projets de conversion, de mener des inspections de sécurité là où il y a lieu et d'actualiser, au besoin, les directives de sécurité.

45. La Banque mondiale a signalé un total de trois incendies dans des projets de mousses SAO, après la conversion et qui seraient attribuables à la technologie de conversion. Tous ces incendies ont eu lieu en Chine et impliquent la technologie LPG (gaz de pétrole liquéfié) ou celle des hydrocarbures dans un cas et celle du chlorure de méthylène dans deux cas. Dans le projet qui utilisait la technologie LPG pour produire de la mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée, le surchauffement de la mousse et des étincelles ont causé plusieurs petits incendies. Lors de tous les incidents survenus dans cette usine, les travailleurs ont pu maîtriser les incendies avec des extincteurs et aucun dommage n'a été causé à l'usine, ni aux équipements. Les deux projets utilisant le chlorure de méthylène se déroulaient dans des usines de production de mousse de polyuréthane souple. Dans ces deux usines, les incendies ont été causés par une réaction exothermique au cœur du bloc de mousse. Les dommages ont été évalués à plus de 60 000 \$ US, dans un cas, et à plus de 250 000 \$ US, dans l'autre et les équipements neufs de conversion ont été endommagés dans les deux cas. Un incendie a eu pour conséquence tragique une perte de vie humaine. Les deux entreprises ont été indemnisées par leurs compagnies d'assurance et après avoir effectué les réparations et les remplacements nécessaires, elles ont repris la production. L'entreprise qui a subi les dommages matériels les plus importants au niveau des équipements, a installé un système supplémentaire de détection de fumée sur ses équipements de sécurité. Dans les trois cas, les entreprises avaient passé avec succès des audits de sécurité, menés par les services locaux de prévention des incendies immédiatement après la conversion.

46. Le PNUD a signalé quatre incendies dans des entreprises qui avaient des projets de mousses, en plus de l'incendie mentionné dans l'évaluation THA/FOA/13/INV/36-PORNSRI. Dans deux entreprises en Egypte, les incendies n'étaient pas reliés aux projets en cours de mise en œuvre mais dans un cas, ils pourraient entraîner des retards tandis qu'aucune complication n'est à craindre pour les deux autres. Dans une autre entreprise, en Malaisie, les raisons de l'incendie n'ont pas encore été communiquées et dans une entreprise du Panama, l'usine utilisait encore des CFC-12 au moment de l'incendie et l'incident n'était pas relié au projet. Toutefois, le règlement des assurances et la reconstruction ont pris beaucoup de temps et entraîné des retards dans la mise en œuvre. Ces projets devraient se terminer au cours de 2002.

47. L'ONUDI a signalé qu'elle n'avait reçu aucun rapport sur des incendies dans des projets de mousses.

48. Compte tenu de ce qui précède, il ne semble pas nécessaire que le Comité exécutif, les agences d'exécution ou les bureaux nationaux de l'ozone prennent des mesures additionnelles. Les pratiques actuelles prévoient le financement des équipements de sécurité et de la formation, au besoin, et des inspections par les services locaux de prévention des incendies sont effectuées régulièrement selon les réglementations nationales.

IV Résumé de l'étude sur documents d'évaluation des projets d'aérosols

(a) Contexte

49. Tel que prévu dans le programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001, un consultant a préparé une étude sur documents portant sur 58 projets d'aérosols achevés, en s'appuyant principalement sur l'analyse des documents de projet, des résumés et des rapports d'achèvement. Cette étude a été résumée par l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation.

50. Un bref aperçu sur les projets d'aérosols depuis le début des activités du Fonds jusqu'à aujourd'hui est suivi par la présentation des principaux résultats de l'étude sur documents, des enjeux d'évaluation identifiés et un aperçu de la méthodologie qui sera utilisée dans la phase principale de l'évaluation. Comme dans toutes les études sur documents, les résultats sont préliminaires, sauf l'évaluation de la qualité des documents de projet et des rapports d'achèvement. Les problèmes constatés dans la préparation de projet et la mise en œuvre doivent être analysés davantage et corroborés par des visites sur place et des discussions avec les intervenants concernés, principalement les entreprises et les agences d'exécution.

(b) Aperçu sur le secteur des aérosols

51. Depuis le début des activités du Fonds, en 1992, un total de 103 projets d'aérosols ont été approuvés, avec une enveloppe totale de financement de 26 millions \$US. La plupart de ces projets ont été approuvés entre 1995 et 1998. Le montant moyen du financement par projet a diminué constamment au cours des dernières années, avec la diminution de la taille moyenne des entreprises bénéficiaires.

Tableau 1: PROJETS D'INVESTISSEMENT APPROUVÉS DANS LE SECTEUR DES AÉROSOLS

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Nombre de projets approuvés	6	2	4	14	18	25	13	11	10	103
Total des fonds approuvés	6 453 995	394 348	2 162 391	4 689 844	3 862 911	4 463 989	1 985 455	1 342 906	726 729	26 082 568
Taille moyenne des projets approuvés	1 075 666	197 174	540 598	334 989	214 606	178 560	152 727	122 082	72 673	253 229

52. Les 103 projets approuvés ont eu recours à 10 options technologiques différentes (certains projets ont utilisés plusieurs technologies). Dans 148 cas, les CFC (CFC-11, 12 ou 13) ont été remplacés par des propulsifs aux hydrocarbures, dans deux projets par du dioxyde de carbone, dans deux autres par des HFC-134a et dans un par l'éther de diméthyle (DME). Ceci prouve la prééminence des propulsifs aux hydrocarbures - le gaz pétrolier liquéfié (LPG) ou les propulsifs d'aérosols aux hydrocarbures (HAP) étant des produits assez interchangeables.

53. La Banque mondiale s'est concentrée sur des projets en R.P. de Chine, Malaisie, Inde, Tunisie et Jordanie tandis que le PNUD et l'ONUDI ont chacune mis en œuvre davantage de projets que la Banque mondiale mais gèrent, ensemble, moins de la moitié de l'enveloppe totale. Le PNUD a terminé des projets dans plusieurs pays asiatiques (Inde, Malaisie, Thaïlande et Vietnam) tandis que l'ONUDI, en concentrant ses efforts sur l'Afrique, le Moyen-Orient et certains pays européens, a considérablement augmenté sa part au cours des dernières années.

(c) Élimination de SAO prévue et réalisée

54. L'élimination de SAO déclarée constitue l'élément-clé de la réussite. Le tableau 2 fournit ces données, à partir de 58 RAP. L'élimination de SAO s'élève à 21 084 tonnes PAO (par an) pour un coût moyen de 1,22 \$ US par kg, un très bon rapport coût-efficacité, comparé à d'autres projets d'aérosols ou à d'autres secteurs. Les 13 autres projets achevés qui n'ont pas encore remis leurs RAP ont ajouté 855 tonnes PAO au montant total éliminé, d'après les rapports périodiques des agences. Il est évident que les premiers gros projets ont accompli la majeure partie de l'élimination, notamment trois méga-projets mis en œuvre en Chine par la Banque mondiale.

Tableau 2: Résultats et efficacité des 58 projets d'aérosols achevés qui ont remis leurs RAP
(selon les RAP)

Agence	Nb de RAP	Élimination totale de SAO approuvée (tonnes PAO)	Élimination totale de SAO déclarée (tonnes PAO)	Élimination moyenne réalisée par projet (tonnes PAO)	Coût* moyen prévu par kg de SAO éliminées (\$ US/kg)	Coût* moyen réel par kg de SAO éliminées (\$ US/kg)
BIRD	16	17 381	17 741	1 109	0,94	1,01
PNUD	14	504	504	36	3,08	2,95
ONUDI	28	2 839	2 839	101	2,28	2,20
Total	58	20 724	21 084	364	1,18	1,22

*Les montants peuvent inclure le financement de contrepartie des entreprises dans certains projets.

55. La différence entre le tonnage (prévu) et (réalisé) de SAO éliminées, par année, est très faible. Les données de consommation de référence proviennent des remplisseurs ou des contreparties et sont difficiles à vérifier. Certains chiffres ont pu être gonflés pour obtenir divers avantages dans les négociations. Par contre, la production d'aérosols dans de nombreux pays visés à l'article 5 a augmenté au rythme d'environ 4% par an. Avec une durée typique de projet de trois ans, en l'absence de conversion, les émissions de SAO auraient augmenté d'environ 12,5% sur la même période, ce qui démontre l'importance de l'élimination réalisée au début.

(d) Retards de mise en œuvre

56. En dépit des efforts mis dans la préparation et la planification, de nombreux projets connaissent des retards pouvant atteindre trois ans. L'analyse de 71 projets, achevés à la fin de 2000, révèle que 11% furent achevés avant la date initiale d'achèvement prévue, 1% à l'échéance et 88% affichaient des retards de un à 36 mois. Pour la plupart des projets, les retards se situaient entre 13 et 34 mois. Les pays avec les plus longs retards incluent l'Inde, la Jordanie et la Tunisie. En appliquant les dates d'achèvement prévu révisées (des révisions acceptées par le Comité exécutif à ses 22ème, 28ème et 31ème réunions), les retards diminuent quelque peu mais affectent encore 83% de l'ensemble des projets achevés.

57. Ces retards sont causés par un certain nombre de facteurs, inévitables dans la plupart des cas, sauf par la mise en place d'une forme d'allocation arbitraire pour imprévus - qui ne peut être qu'approximative. Il s'agit notamment de retards d'expédition, de retards dans la bureaucratie locale, d'activités imprévues dans les usines, de révisions, etc.

(e) Fonds approuvés et décaissés

58. La différence entre les fonds approuvés et les fonds effectivement décaissés est relativement faible, à quelques notoires exceptions près. Toutefois, dans certains cas, notamment dans les projets de la Banque mondiale, une augmentation du financement de contrepartie a couvert des augmentations de coûts imprévues et parfois importantes. Les suréconomies d'exploitation, généralement importantes dans ce secteur, sont moindres que prévu dans les projets de la Banque mondiale tandis que les projets de l'ONUDI ont dépassé les modestes suréconomies prévues. Ces chiffres méritent une analyse plus approfondie.

Tableau 3: Fonds approuvés et décaissés pour des projets d'aérosols achevés

Agence	Nb. de projets achevés	Total des fonds approuvés (\$ US)	Total des fonds décaissés (\$ US)	Différence	% de la différence par rapport au total des fonds approuvés
BIRD	18	9 940 634	10 015 732	75 098	1%
PNUD	21	2 852 381	2 765 196	-87 185	-3%
ONUDI	31	6 612 952	6 497 732	-115 220	-2%
Allemagne	1	90 400	52 952	-37 448	-41%
Total	71	19 496 367	19 331 611	-164 756	-1%

(f) Préparation de projet et problèmes d'admissibilité

59. Les documents de projet ne reflètent pas toujours clairement ce qui est en cause, peut-être à cause de la diversité des besoins apparents dans les diverses usines de remplissage, d'omissions, d'exagérations, de barrières linguistiques et de la complexité des négociations entre les agences d'exécution et les entreprises. Certains remplisseurs ont reçu des équipements qui n'ont pas été accordés à d'autres qui avaient apparemment des besoins similaires, tel que les systèmes MolSieve pour une purification (partielle) au LPG. Certains projets incluait des bains d'eau de remplacement (réservoirs chauds) sans que l'on sache pourquoi ceux qui étaient normalement requis pour les aérosols aux CFC ne pouvaient pas aussi bien être utilisés pour des aérosols sans SAO.

(g) Viabilité des projets

60. Les projets achevés étaient viables puisqu'ils entraînaient l'élimination de quantités importantes de SAO mais, selon d'autres perspectives, ils étaient moins viables. A l'exception des rares cas où le dioxyde de carbone était utilisée comme SAO alternative, les aérosols étaient plus inflammables, avec souvent, une odeur plutôt désagréable.

61. Les propulsifs aux hydrocarbures ont été toujours été nettement moins chers que ceux avec des SAO. Sous forme liquide, ils ont seulement 40% de leur densité. Ces caractéristiques ont amené les remplisseurs à remplacer les propulsifs aux SAO par des hydrocarbures, ce qui facilite une promotion efficace des programmes d'élimination par le Fonds multilatéral.

(h) Sort des vieux équipements

62. La norme exige la destruction, avec une masse ou un autre instrument efficace de destruction, des équipements remplacés par ceux que le Fonds multilatéral fournit aux remplisseurs. De nombreux RAP mentionnent cette opération mais les certificats font souvent défaut.

63. La seule différence entre une chaîne de production propre à la fabrication d'aérosols avec SAO et une chaîne inadéquate pour les aérosols sans SAO, en plus des mesures de sécurité additionnelles requises pour le changement des gaz hautement inflammables, c'est l'étanchéité de la machine de gazage du propulsif, notamment aux têtes de gazage. Aux États-Unis, par exemple, des centaines de chaînes de production d'aérosols ont été converties au remplissage d'hydrocarbures dans les années soixante-dix, sans requérir l'achat de machines neuves. Il y aurait donc un marché pour les chaînes à SAO, à condition de procéder à un entretien complet du gazeur.

(i) Période d'apprentissage

64. Dans les années quatre-vingt-dix, les consultants ont appris de mieux en mieux à faire leur travail. La sophistication accrue des documents de projet récents le démontre. Certes, il reste encore des différences majeures dans les compétences techniques, les aptitudes de rédaction et autres attributs des consultants mais leur niveau actuel est tout à fait acceptable.

(i) Qualité des documents de projet

65. L'agence d'exécution et les consultants ont souvent affaire à des projets complexes et polyvalents où le manque d'information, voire la désinformation de la part de l'entreprise de contrepartie, déforment la réalité. Dans ces conditions, la qualité des documents de projet examinés est, en règle générale, acceptable ou plus, en dépit des faiblesses signalées plus loin.

66. Le format des projets de document varie beaucoup, notamment entre le PNUD/l'ONUDI et la Banque mondiale. Diverses erreurs, mathématiques et techniques, furent identifiées facilement. Bon nombre de termes sont mal utilisés ou vagues. Une forte utilisation d'acronymes, sans explication, peut causer des problèmes à ceux qui ne sont pas familiers avec ces termes (voire détails plus loin). Ils apparaissent d'abord dans les documents de projet puis dans les rapports d'achèvement de projet qui font l'objet de remarques dans une autre section.

67. Les descriptions des équipements existants et de remplacement sont rarement détaillées. Par exemple, si de vieux équipements sont remplacés par des équipements neufs de capacité double, en règle générale, cette information ne sera pas incluse.

68. Des termes tel que "chaîne de production" sont utilisés sans aucune définition. Une chaîne complète de production d'aérosols peut inclure de 10 à 20 machines, selon sa diversité et sa complexité. Quelques unes seulement, tout au plus, devront être remplacées pour convertir la chaîne à une production sans SAO.

69. Il est systématiquement supposé que la fabrication et l'état de tous les gazeurs, utilisés pour l'injection de CFC, sont inadéquats, provoquant des fuites de propulsif à des taux intolérables pour des activités inflammables (sans SAO). Bon nombre sont pourvus de systèmes électriques standards (qui peuvent exploser). Même si la conversion de ces machines à une utilisation sans SAO peut se faire simplement par une adaptation, le retrait de la chaîne de production pour apporter ces améliorations entraînera des temps d'arrêt substantiels. C'est pourquoi, le Fonds multilatéral a pris la décision technico-politique de remplacer tous les gazeurs par des machines neuves de capacité égale ou légèrement supérieure et de détruire les anciennes. Toutefois, il est établi que certains gazeurs existants ont pu être utilisés dans un système sans SAO, y compris les systèmes à air. En outre, ces gazeurs auraient pu offrir une alternative pour l'injection de dioxyde de carbone.

70. Le terme "remplisseur" est abondamment utilisé dans les documents là où, de toute évidence, "gazeur" est le terme approprié. Un "remplisseur" ou une machine de remplissage, c'est l'appareil utilisé pour mettre le concentré de produit dans les contenants. Pour un aérosol de fixatif pour cheveux, il peut s'agir d'une solution alcoolisée, à base de résine de fixatif et de parfum. Les machines de remplissage, utilisées sur les chaînes avec SAO, conviendraient parfaitement sur les chaînes sans SAO, à moins que les capacités aient augmenté ou (à cause d'une très mauvaise conception) que la machine ne soit pas protégée contre les explosions et fonctionne à proximité du gazeur.

71. La qualité des révisions techniques par des consultants secondaires est variable; en règle générale, elles sont larges et génériques et non pas incisives et mordantes.

(k) Rapports d'achèvement de projet

72. La qualité de ces rapports varie de 'inférieure aux attentes' à très bonne. Un certain nombre de RAP présente les mêmes problèmes dont voici quelques exemples:

- a) Il est rarement précisé si les entreprises bénéficiaires ont transmis régulièrement aux consultants qui ont préparé les documents de projet, des plans, des listes d'équipements proposés (avec spécifications), des mesures de prévention des incendies et des explosions, s'ils ont reçu régulièrement, des avis sur les risques possibles de retards, etc., pour fins d'analyse.
- b) Les problèmes de sécurité ne sont pas décrits adéquatement, par exemple, la formation sur le contrôle de l'inflammabilité, les listes de vérification, la capacité de ventilation, la compensation en cas de panne de courant, les extincteurs d'incendie, les systèmes de gicleurs dans les entrepôts, les voies d'évacuation, etc.
- c) On doit supposer que les commandes d'équipements sont allées au plus bas soumissionnaire, en supposant que la qualité, la diversité, les délais de livraison, etc. étaient acceptables. Les consultants sont connus pour favoriser certains fournisseurs d'équipements. En règle générale, les RAP ne contiennent aucune information sur l'origine, la capacité et autres paramètres des équipements de remplacement - ni une comparaison avec les vieux équipements. Ces informations ne sont pas exigées dans les RAP jusqu'à présent mais elles seraient utiles pour évaluer correctement le processus de conversion.
- d) De nombreux rapports contiennent des dépassements de coûts sur certains postes budgétaires inexplicés ou mal justifiés par des mentions "équipement de sécurité additionnel" ou "utilisation des fonds de contingence du Fonds multilatéral".
- e) Les agences d'exécution peuvent avoir tendance à surévaluer leur travail dans la section sur l'évaluation générale. Par exemple, dans CPR/ARS/13/INV/79 (Zhongshan), le projet était évalué comme satisfaisant, en dépit d'un dépassement de coûts de 857 680 \$ US et d'autres facteurs troublants.
- f) Certains RAP ont simplement dressé la liste du nombre d'unités d'aérosols produites par an, à la date de présentation du document de projet. Ils ne contiennent aucune donnée sur l'augmentation ou la réduction de la production au cours des années suivantes.
- g) Au moins deux rapports ont utilisé les termes "gazage extérieur" ou "salle de gazage" de manière interchangeable. Toutefois, la première option est nettement moins coûteuse et tout aussi efficace dans les climats chauds.

73. Pour la plupart des 58 projets examinés, les consultants ou les agences d'exécution devraient fournir d'autres éléments d'information afin d'améliorer la clarté des rapports. Dans certains rapports, les données numériques ou qualitatives sont contradictoires et il faudrait élaborer des mécanismes de détection de ces anomalies.

(l) Problèmes d'évaluation identifiés

74. L'étude de la documentation sur 58 projets a permis de d'identifier les problèmes d'évaluation suivants qui méritent une analyse plus approfondie:

- a) Analyser les cas où l'élimination de SAO semble peu transparente, incohérente ou inférieure au montant approuvé, évaluer la viabilité de la technologie choisie et les risques de retourner à l'utilisation des SAO, notamment dans des pays qui ont de la difficulté à se procurer des hydrocarbures à des prix raisonnables et d'une qualité odorifique acceptable.
- b) Analyser les expériences de petits projets afin d'en tirer les leçons pour faire face à l'avenir à ce type de projets qui pourraient devenir plus fréquents. Cette analyse serait particulièrement utile dans les pays avec un grand nombre de petits remplisseurs, comme l'Inde.
- c) Analyser les expériences de mise en œuvre du seul projet-parapluie de phase finale approuvé pour la Malaisie et explorer les obstacles à de tels projets et les autres alternatives que la 25^{ème} réunion du Comité exécutif a sollicité pour le reste du secteur des aérosols dans les pays visés à l'article 5 (décision 25/20).
- d) Identifier les raisons des retards fréquents de mise en œuvre, les systématiser et proposer des solutions pour éviter les goulots d'étranglement.
- e) Établir les surcoûts ou les suréconomies d'exploitation réels quand les informations transmises au Secrétariat du Fonds multilatéral sont assez médiocres. Identifier les impacts des suréconomies d'exploitation sur la mobilisation du financement de contrepartie et les retards de mise en œuvre qui en découlent. Vérifier la répartition des suréconomies d'exploitation réelles dans les projets de "remplisseur contractuel" auxquels s'applique la décision 17/15 du Comité exécutif.
- f) Examiner les questions de sécurité et d'environnement, incluant la situation de référence, aux étapes de préparation, de mise en œuvre et de rapport du projet. C'est particulièrement important car les substituts utilisés pour la conversion sont dans la plupart des cas des hydrocarbures très inflammables.
- g) Retracer le sort des vieux équipements qui doivent être détruits ou éliminés et envisager les moyens rentables de rendre ces équipements inutilisables ou de les affecter à des applications sans SAO, afin d'améliorer les chances de rendre la conversion irréversible.
- h) Identifier des modes de gestion pour organiser efficacement la conversion dans les entreprises, en collaboration avec les autorités gouvernementales concernées, les agences d'exécution et les fournisseurs d'équipements et de matériels. Un aspect intéressant, c'est l'élimination précoce dans plusieurs pays visés à l'article 5, surtout par des accords volontaires entre industries locales et multinationales.

(m) Démarche d'évaluation

75. Pour la plupart des 58 projets examinés, il est suggéré de fournir davantage d'informations aux agences d'exécution afin de parvenir à une plus grande transparence. Plusieurs projets ont été sélectionnés comme des candidats potentiels pour des visites sur place. Toutefois, cette liste n'est pas finale et quelques autres projets y seront ajoutés pour assurer un équilibre géographique, sous-sectoriel et chronologique et pour tenir compte des problèmes d'évaluation mentionnés.

76. L'objectif général de ces visites sera de tirer des leçons qui permettront une meilleure préparation et une mise en œuvre plus efficace de projets futurs et, en cas d'erreurs, de trouver le moyen de les éviter à l'avenir.

77. Au cours des visites sur place, on utilisera un rapport d'évaluation de format similaire à celui utilisé pour l'évaluation des projets de mousses et de solvants. En outre, des questions techniques spécifiques seront formulées pour chaque projet et d'autres questions seront ajoutées sur les liens avec des projets ne portant pas sur des investissements, des règlements et des tâches qui restent à accomplir dans le secteur pour une élimination complète des SAO. Les caractéristiques communes des projets et politiques dans un pays seront résumées dans un rapport de pays.

78. Les ébauches d'études de cas seront transmises aux pays visités et aux agences d'exécution pour obtenir leurs observations. Un document de synthèse sera ensuite élaboré pour être présenté à la 37^{ème} réunion du Comité exécutif.

V Rapport périodique d'évaluation du centre de documentation

79. Le programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001 prévoyait une étude sur documents élargie des activités de documentation, mise en œuvre par le PNUE et un rapport final sera déposé à la 36^{ème} réunion du Comité exécutif. Cette évaluation s'attachera aux activités récurrentes et non-récurrentes d'échanges d'information, mises en œuvre par le PNUE, selon la définition fournie par la décision 21/14 du Comité exécutif. D'autres aspects du rôle du centre de documentation, tel que la formation et les activités de réseautage, ont été examinés par des évaluations antérieures.

80. Les activités à évaluer sont les suivantes: cueillette de données sectorielles auprès de sources mondiales; version disquette actualisée de OAIC; diffusion du matériel d'information; service direct de question-réponse; service de gestion de la documentation sur le stockage des halons; publication du bulletin OzonAction et des suppléments spéciaux; diffusion du bulletin OzonAction et d'autres informations à travers la page d'accueil du site Web et par courriel.

81. L'évaluation arrive au bon moment car le PNUE a proposé une réorientation de ses activités dans le cadre du Fonds multilatéral, tel que le laisse entrevoir son projet de plan d'activités pour l'année 2002.

82. L'évaluation abordera les éléments-clés suivants:

- a) Efficacité et impact des services fournis: Quels sont les principales activités et les résultats du centre de documentation? Qui l'utilise et pourquoi? Quels types d'information recherchent les utilisateurs et comment aimeraient-ils recevoir ces informations?
- b) Liens et partenariats: Les industries des pays visés et non visés à l'article 5(1) coopèrent-elles pour fournir et utiliser l'information? Dans quelle mesure d'autres agences d'exécution, incluant les agences bilatérales, se coordonnent et collaborent avec le PNUE pour planifier et utiliser les activités de documentation?
- c) Responsabilisation et amélioration continue: Quels sont les mécanismes de surveillance et de rapport en place? Comment solliciter et mieux utiliser la rétroaction des usagers pour une amélioration continue des services?
- d) Ressources: Quelles sont les ressources budgétaires et humaines utilisées? Le niveau de financement est-il proportionnel au niveau des activités entreprises?

83. Deux consultants ont été sélectionnés pour mettre en œuvre cette évaluation. Entre octobre 2001 et janvier 2002, ils recueilleront et étudieront la documentation, visiteront le PNUE/DTIE à Paris, organiseront un sondage auprès des usagers et prépareront un rapport final.